

REPUBLIQUE DU BENIN

MISSION DE DECENTRALISATION

PROGRAMME D'APPUI AU DEMARRAGE
DES COMMUNES

 AFRIQUE CONSEIL

MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE GOGOUNOU

Consultant

Gassi BANI

*Sous la supervision de M. Emmanuel GUIDIBI,
Directeur Général du Cabinet « Afrique Conseil »*

MAI 2006

**MONOGRAPHIE DE LA
COMMUNE DE GOGOUNOU**

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX.....	IV
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	V
REMERCIEMENTS.....	VII
INTRODUCTION.....	8
CHAPITRE I : CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF	9
1.1 CADRE PHYSIQUE	9
1.2 CADRE ADMINISTRATIF.....	10
CHAPITRE II POPULATION.....	12
2.1 ETAT DE LA POPULATION	12
2.2 MOUVEMENTS DE LA POPULATION	12
2.3 MENAGES.....	13
2.4 TAILLE DES MENAGES	13
2.5 ETHNIES	13
2.6 RELIGIONS	13
2.7 HABITAT.....	14
3.1 POUVOIR POLITIQUE TRADITIONNEL.....	15
3.2 POUVOIR POLITIQUE MODERNE	15
3.3 SYSTEME DE PARENTE (LES DIFFERENTES FORMES DE MARIAGE)	15
3.4 PLACE DE LA FEMME DANS LA SOCIETE	15
CHAPITRE IV: ACTIVITES ECONOMIQUES.....	16
4.1 AGRICULTURE	16
4.2 ELEVAGE.....	19
4.3 LES UNITES ECONOMIQUES.....	20
4.4 EMPLOI	20
4.5 ENERGIE ET EAU	20
4.6 TRANSPORT ET COMMUNICATIONS	21
4.7 COMMERCE	21
4.8 INFRASTRUCTURES	22
4.9 TOURISME ET HOTELLERIE	22
4.10 PECHE ET CHASSE ET EXPLOITATION FORESTIERE	22
5.1 SANTE	23
5.2 ACTION SOCIALE.....	24
5.3 EDUCATION.....	24
5.4 ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS.....	27
CHAPITRE VI : RESSOURCES FINANCIERES.....	28
6.1 EVOLUTION DU BUDGET COMMUNAL	28
6.2 RECETTES	28
6.3 DEPENSES.....	30
CHAPITRE VII : CONTRAINTES ET ATOUTS DE LA COMMUNE.....	32
CHAPITRE VIII : PRINCIPALES FILIERES PORTEUSES.....	34
CHAPITRE IX : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS	36
CONCLUSION.....	37
BIBLIOGRAPHIE	1

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: <i>Evolution Natalité et fécondité</i>	12
Tableau 2: <i>Ménages et pauvreté</i>	13
Tableau 3: <i>Evolution des productions agricoles et des superficies de 1998 à 2003</i>	16
Tableau 4: <i>Occupation des superficies par les principales cultures 2003 – 2004</i>	17
Tableau 5: <i>Importance de l'élevage à Gogounou par rapport au département</i>	19
Tableau 6: <i>Personnel de soignant de la commune par catégorie</i>	24
Tableau 7: <i>Niveau de couverture en salle de classe au primaire de 1998-2003</i>	25
Tableau 8: <i>Répartition des différentes catégories d'enseignants par arrondissement</i> ..	26
Tableau 9: <i>Variation des recettes de la commune de Gogounou de 2000 à 2002</i>	28
Tableau 10: <i>Répartition et évolution des recettes budgétaires de la commune de Gogounou de 2000 à 2002</i>	29
Tableau 11: <i>Evolution des recettes de la commune de Gogounou par section budgétaire de 2000 à 2002</i>	29
Tableau 12: <i>Variation des dépenses de la commune de Gogounou</i>	30
Tableau 13: <i>Répartition des dépenses de la commune de Gogounou de 2000 à 2002</i> ...	30
Tableau 14: <i>Equilibre financier de la commune de Gogounou de 2000 à 2003</i>	31
Tableau 15: <i>Récapitulatif des atouts et contraintes du développement économique</i>	32

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABE	Agence Béninoise de l'Environnement
APE	Association des Parents d'Elèves
ARDET	Agence Régionale de Développement du Tourisme
C/CS	Chef Circonscription Scolaire
CA	Chef d'Arrondissement
CARDER	Centre d'Action Régional pour le Développement Rural
CB	Chef Brigade
CCIB	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CeCPA	Centre Communal de Promotion Agricole
CeRPA	Centre Régional de Promotion Agricole
CI	Classes
CLCAM	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
CNSR	Centre National de Sécurité Routière
CPRP	Caisse Populaire de Réduction de Pauvreté
CPS	Centre de Promotion Sociale
CS	Centre de Santé
CSA	Centre de Santé de l'Arrondissement
CSE	Comité de Suivi Evaluation
CVEC	Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédit
DCGC	Division Chargée de la Gestion des Carrières
	Direction Départementale de l'Enseignement Primaire et Secondaire
DDEPS	
DDPD	Direction Départementale du Plan et de Développement
DDS	Direction Départementale de la Santé
EQF	Ecole à Qualité Fondamentales
FENAB	Fédération Nationale des Artisans du Bénin
FODEFCA	Fonds de Développement de Formation Continue et d'Apprentissage
GVC	Groupements à Vocation Coopérative
INSAE	Institut National de Statistique et d'Analyse Economique
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MCPPD	Ministère Chargé du Plan, de la Prospective et du Développement
MDN	Ministère de la Défense Nationale
MEHU	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
MEPS	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire
MFE	Ministère des Finances et de l'Economie
MISD	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation
MMEH	Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique
MOS	Matrice d'Orientation Stratégique
MSP	Ministère de la Santé Publique
NF	Non Fonctionnel
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPT	Office des Postes et Télécommunication
	Projet d'Appui au Développement de l'Eau et Assainissement en milieu Rural
PADEAR	
PADME	Promotion et Appui au Développement des Micro Entreprises

PADPA	Programme d'Appui au Développement de la Pêche dans l'Artisanale
PAPME	Programme d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises
PDC	Plan de Développement Communal
PDE	Projet de Développement de l'Élevage
PDES	Plan de Développement Économique et Social
PEH	Protection de l'Environnement et de l'Homme
PIP	Programme d'Investissement Public
PM	Pour Mémoire
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PRODECOM	Programme d'appui au Démarrage des Communes
R/CPA	Responsable Centre de Promotion Agricole
RFUS	Registre Foncier Urbain Simplifié
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RIE	Route Inter Etat
RP	Receveur Percepteur
SADE	Service des Affaires Domaniales et Environnementales
SADI	Service des Archives, de la Documentation et de l'Information
SBEE	Société Béninoise d'Énergie Électrique
SDCD	Service du Développement et de la Coopération Décentralisée
SE	Suivi Évaluation
SG	Secrétaire Général
SH	Service Hydraulique pour la Promotion
SONAPRA	Société Nationale pour la Promotion Agricole
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin
SSE	Service de Suivi Évaluation
UCP	Union Communale des Producteurs

REMERCIEMENTS

Nous adressons nos vifs remerciements à la Mission de Décentralisation et au PRODECOM (Programme d'Appui au Démarrage des Communes) pour la confiance qu'ils nous ont accordée pour la réalisation de l'étude monographique de la Commune de Grand -Popo.

Nos remerciements vont aussi à Monsieur le Maire de la commune, au Conseil communal, aux Responsables des services techniques aussi bien au niveau central qu'aux niveaux déconcentré et décentralisé pour leur disponibilité et leur contribution.

INTRODUCTION

La mise en œuvre de la décentralisation est devenue une réalité au Bénin avec la tenue en décembre 2002 et en janvier 2003 des élections communales et municipales et l'installation à partir de février 2003 des conseils communaux et municipaux.

Ces organes élus ont la responsabilité essentielle d'offrir aux populations les services sociaux de base (éducation, santé, assainissement, ramassage d'ordures...) en suscitant leur participation au renforcement de la démocratie, au développement local et à la lutte contre la pauvreté. En d'autres termes, les élus locaux ont la responsabilité d'insuffler une dynamique de développement surtout économique.

Le Développement Économique Local selon la Banque mondiale est un processus par lequel les acteurs des secteurs privés, publics et organisations non gouvernementales travaillent collectivement pour créer des conditions de croissance économique et d'emploi. Promouvoir l'économie locale, c'est mettre en valeur les potentialités économiques locales (ressources naturelles, terres, forêts, carrières, cours d'eau, productions agricoles, industrielles et commerciales, etc.) en valorisant les savoir-faire endogènes pour générer de l'emploi et des revenus aux individus, puis de la fiscalité pour la commune.

C'est pour aider les nouvelles autorités communales et municipales à atteindre leurs objectifs que le Programme de Démarrage des Communes (PRODECOM) a initié cette étude sur la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières. Cette étude permettra à chacune des communes du Bénin de disposer d'un outil de prise de décision susceptible d'orienter les autorités communales et municipales dans le choix d'actions prioritaires dans leurs stratégies de développement.

C'est dans ce cadre que la présente monographie est rédigée pour une meilleure connaissance de la commune de Gogounou. Elle aborde successivement le cadre physique et administratif, le cadre humain, l'organisation sociale, les activités économiques, les secteurs sociaux, les ressources financières de la commune pour déboucher sur les contraintes et atouts de la commune ainsi que ses filières porteuses.

CHAPITRE I : CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF

1.1 Cadre physique

1.1.1 Situation géographique

La Commune de Gogounou est située à l'entrée sud du Département de l'ALIBORI entre 10°33' et 10°57' de latitude Nord et 2°15' et 3°15' de longitude Est. Elle couvre une superficie de 4910 km², ce qui représente 18,66 % de l'ensemble du Département de l'Alibori (26.303 km²).

1.1.2 Climat

Le climat est du type soudano-Guinéen marqué par une saison pluvieuse de mai à octobre et une saison sèche et l'harmattan de novembre à avril.

La moyenne annuelle des précipitations est de 1100 mm. Les mois les plus pluvieux sont les mois d'août et de septembre avec un maximum en août. La température oscille entre 18°C et 38°C surtout en saison sèche.

1.1.3 Relief

Le relief est essentiellement constitué de plaines et de plateaux surmontés par endroits de collines dont les hauteurs maximales tournent autour de 300 m.

1.1.4 Sols

Les sols sont ceux du socle granito – gneissique pour la plupart ferrugineux et généralement aptes à l'agriculture. Dans les plaines alluviales, dominant les sols alluviaux, argilo – sableux assez riches du fait de l'apport de matières organiques par les hautes eaux annuelles des fleuves. La superficie cultivable est évaluée à 1705 km², soit environ 35% de la superficie totale (4910 km²).

1.1.5 Géologie

1.1.6 Réseau hydrographique

La commune est arrosée par deux (02) importants cours d'eau et leurs affluents appartenant au bassin du fleuve Niger. Il s'agit de la Sota et l'Alibori situés respectivement à l'Est et à l'Ouest.

1.1.7 Végétation

Le reste est composé de domaines protégés (177.200 ha), de pâturages (123.500 ha) et de bas-fonds (360 ha) dont seulement 150 ha sont exploités. Le long des cours d'eau, se développent des forêts galeries qui favorisent le développement de gros arbres dont la taille dépasse parfois 10 mètres tels que : *Khaya senegalensis* (le caïlcédrat), *Carpus urinaceus* (le vène), *Azelia africana* (le lingué), *Adansonia digitata* (le baobab), *Ceiba pentandra* (le fromager). Quant aux espèces animales qui abritent ces formations végétales, nous avons : *Hippotragus equinus* (le cobra), *Kobus Kob* (Cob de buffon), les singes, *Cephalophes* (les biches), *Phacochoerus* (les phacochères), *Francolins* (Perdrix).

1.2 Cadre Administratif

L'administration communale comprend : le cabinet du Maire et le secrétariat général.

- Le cabinet du Maire

Il comprend :

- Le Secrétariat Particulier ;

- Le secrétariat général.

Le secrétariat général est placé sous l'autorité d'un secrétaire général nommé par arrêté du Maire conformément aux dispositions légales.

Sous l'autorité du Maire, le secrétaire général est chargé :

- De coordonner les services administratifs et techniques ;
- D'assurer les relations techniques et administratives de la Mairie avec les services déconcentrés de l'Etat ;
- De veiller à l'application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ainsi qu'à la mise en œuvre des mesures dictées par les autorités communales ;
- D'assurer la communication et la concertation avec les instances représentatives du personnel.

Il comprend :

- Le Secrétaire administratif Central ;
- Le Service des Affaires Domaniales, de l'Urbanisme et de l'Environnement
- Le service des Affaires Financières et Economiques ;
- Le Service de l'Administration Générale (SAG) ;

- Le Service de l'Etat Civil, des Archives, de la Documentation et de l'Information ;
- Le Service de la Planification et du Développement ;
- Le Service Technique.

1.2.1 Evolution administrative

Gogounou appartenait à la subdivision de Kandi, au Cercle de Kandi et au District rural de Kandi.

Il était un arrondissement puis une commune rurale avant d'être érigée en district rural en mai 1978 à la suite de découpage territorial. Le District rural était dirigée par un Comité Révolutionnaire d'Administration de District (CRAD) ayant à sa tête le Chef de District nommé par le Gouvernement Révolutionnaire Central.

A partir de 1990, après l'historique Conférence des Forces Vives de la Nation de Février 1990, la réforme administrative qui s'en est suivie lui confère la domination de sous-préfecture jusqu'en décembre 2002. Elle est dirigée par un Sous-préfet nommé par le gouvernement central en Conseil des Ministres

A partir de Janvier 2003 avec l'effectivité de la décentralisation, elle devient commune avec un maire élu au sein d'un Conseil Communal de quinze (15) membres.

1.2.2 Services techniques, administratifs et partenaires au développement

La commune dispose de quelques services de base. Il s'agit notamment de bureaux de la mairie; Gendarmerie ; CARDER; la circonscription scolaire ; les centres de santé ; les CLCAM, le centre de promotion sociale, les écoles publiques.

Par rapport aux équipements administratifs, la commune de Gogounou ne dispose que des agents de collectivités locales composés essentiellement des cadres d'exécution travaillant dans un bureau peu adapté. Le Maire est le seul cadre de conception. Les ressources humaines et les équipements sont insuffisants: (sept (07) gendarmes sur quinze (15) par rapport aux normes nationales), pas de station émetteur – récepteur fonctionnel ni de véhicule permanent

1.2.3 Coopération décentralisée

En terme de coopération décentralisée, les efforts de la commune pour tisser des relations avec des collectivités d'autres pays du monde n'ont pas encore aboutis. Cependant, elle évolue dans un cadre de collaboration avec les communes du département de l'Alibori qui vise la promotion de l'intercommunalité. Il s'agit de l'Association pour la Promotion de l'Intercommunalité dans le département de l'Alibori (APIDA).

CHAPITRE II POPULATION

2.1 Etat de la population

2.1.1 Historique du peuplement

2.1.2 Evolution de la population

Au niveau du département, la commune de Gogounou se place en quatrième position après Banikoara, Malanville et Kandi par rapport à son poids démographique. Elle a un dynamisme démographique puisqu'elle occupe le deuxième rang en taux de croissance au cours de la période 1992-2002 (4,78%) après Ségbana (4,94%). De 1992 à 2002, la population est passée de 50.045 habitants à 80.013 habitants.

La densité de sa population est de 16 habitants / km² contre 18 habitants / km² pour le département. La population des hommes est sensiblement égale à celle des femmes depuis 1992.

2.1.3 Structure par âge et par sexe de la population

2.1.4 Population active

2.2 Mouvements de la population

2.2.1 Natalité

Tableau 1: Evolution Natalité et fécondité

	ISF	TBR	TBN	TGFG
Gogounou	7,38	3,60	46,63	228,0

Source : INSAE RGPH-3

ISF= Enfants/Femmes TBR = Filles/ Femmes TBN = Enfants / 1000 habitants

TGFG = Enfants / 1000 femmes

2.2.2 Mortalité et morbidité

2.2.3 Migrations

2.3 Ménages

La commune de Gogounou compte 8924 ménages.

2.3.1 Structure par âge et sexe des chefs de ménage

Femmes chefs de ménages 10,5 %

2.4 Taille des ménages

La taille moyenne des ménages dans la commune de Gogounou est 8,97

2.4.1 Revenus des ménages

Dans la commune de Gogounou, les revenus par ménage se présentent comme suit d'après les résultats du RGPH 3

Tableau 2: Ménages et pauvreté

GOGOUNOU	Ménages pauvres.....	56,4
	Population pauvre.....	86,5
	Indice de pauvreté (IPH).....	72,2
		humaine

Source : INSAE RGPH – 3

2.5 Ethnies

Gogounou est composé de trois principaux groupes: Baatonou 53,8% suivi par les peulhs (41,6%) le dernier groupe est celui des étrangers venus des autres localités du Bénin (4,4%).

2.6 Religions

L'islam est la religion dominante. Elle est pratiquée par 67,1% de la population. Le Catholicisme et le Protestantisme sont pratiqués respectivement par 7,8% et 0,9% de la population. Les religions dites traditionnelles représentent 11,1% environ

2.7 Habitat

2.7.1 Type d'habitat

2.7.2 Matériaux utilisés dans la construction

2.7.3 Mode d'éclairage

En matière d'éclairage, seuls quelques arrondissements ont bénéficiés de groupes électrogènes. (Gogounou et Sori) pour la pré électrification. La gestion de ces centrales était confiée au GV qui ne les allumaient qu'à partir de 19 h pour les éteindre à 24h pendant les premiers mois qui ont suivi leur installation. Après cette période, la population bénéficiaire a compris que ces groupes consomment plus de carburant qu'il n'était prévu et elle a décidé créer un comité de gestion qui se chargera de la collecte des recettes auprès de la population et du fonctionnement de ladite centrale. Ce comité avait à sa tête l'actuel CA de Gogounou (SABI GNANRO Yada) a fait d'une gestion qui a fait tourner le moteur pendant 6 mois voire plus avant que la population ne se retrouve plongée dans une obscurité totale. Il faut aussi noter qu'après cette période, l'éclairage est devenu périodique (avec pour périodicité les fêtes qu'elles soient traditionnelles, religieuses ou nationales).

A côté de ce mode d'éclairage, il faut signaler que dans les autres arrondissements non bénéficiaires de ces groupes électrogènes l'installation des moulins munis de bobines pour l'éclairage dans les ménages. Ceux-ci utilisent cette énergie pour les vidéos club et parfois lors des cérémonies surtout pour les villageois des groupes électrogènes des 250 watts de puissance pour éclairer le lieu où se tiennent les cérémonies.

Après cette phase de pré électrification qui a duré quelques années, les populations de Gogounou retrouvent ces habitudes anciennes (vivre dans l'obscurité) même les ménages qui utilisent les moulins à bobines ont dû perdre les manivelles (roues) à cause du non paiement de l'argent de coton. Récemment, à la veille de la campagne présidentielle, le centre urbain a bénéficié d'une centrale énergétique qui n'a que trois (03) lampadaires placés de la manière suivante : à l'entrée, au centre et à la sortie. Les autres arrondissements (Gounarou, Sori, et Zougou) vivent avec les lampes à pétrole.

2.7.4 Mode d'approvisionnement en eau

La seule source principale en approvisionnement en eau potable est le puits traditionnel qu'on rencontre dans chaque maison et parfois des puits à grands diamètres qu'on rencontre dans chaque arrondissement. La deuxième source est constituée des pompes à motricité humaine. Il faut noter que les populations abandonnaient ces pompes au profit des puits ; mais aujourd'hui, on note des effets contraires après des sensibilisations. Les eaux des marigots, des rivières des retenues d'eau sont souvent utilisées par les femmes qui n'ont pas pu se creuser des puits ou pompes.

Dans la commune de Gogounou, il faut signaler qu'aucun n'arrondissement n'a d'eau courante. La commune dispose de 122 forages dont 20 encore non équipés. Théoriquement, la couverture en eau potable est d'environ 50 % non comprise les adductions d'eau villageoises disponible à Zougou-Pantrossi. Ceci a été possible

grâce à l'appui des différents programmes hydrauliques développées par différents partenaires au développement.

2.7.5 Type d'aisance.

D'après le RGPH 3 – 2002 la commune de Gogounou dispose 1,4 M de latrines à fosses ventilées, 2,9 % de latrines à fosses non ventilées, 0,7 % de toilettes à chasse et enfin 94,6 % de la population utilise la nature (dans la nature)

CHAPITRE III : ORGANISATION SOCIALE

3.1 Pouvoir politique traditionnel

3.2 Pouvoir politique moderne

3.3 Système de parenté (les différentes formes de mariage)

3.3.1 Mariage coutumier

3.3.2 Mariage moderne

3.4 Place de la femme dans la société

CHAPITRE IV : ACTIVITES ECONOMIQUES

4.1 Agriculture

4.1.1 Terres agricoles

Les exploitations agricoles s'élèvent à 5203 ha dont 4557 ha (87 %) sont gérés par les hommes et 644 (12 %) par les femmes.

4.1.2 Productions

Les exploitations agricoles s'élèvent à 5.203 ha dont 4.557 ha (87%) sont gérées par les hommes et 646 ha (12%) par les femmes. Les actifs agricoles sont estimés à 29.831 dont 16.698 hommes et 13.133 femmes. Il se dégage de ces données que le nombre de « bras valides » fait plus de la moitié de la population (53 %) et constitue une force importante de travail au niveau de la commune.

Les exploitations agricoles s'élèvent à 5.203 ha dont 4.557 ha (87%) sont gérées par les hommes et 646 ha (12%) par les femmes. Les actifs agricoles sont estimés à 29.831 dont 16.698 hommes et 13.133 femmes. Il se dégage de ces données que le nombre de « bras valides » fait plus de la moitié de la population (53 %) et constitue une force importante de travail au niveau de la commune.

La superficie cultivable est évaluée à 1.705 km² soit 35% de la superficie totale. Le reste est composé de domaines protégés (177.200 ha), de pâturages (123.500 ha) et de bas fonds (360 ha) dont 150 ha environ sont exploités¹.

Tableau 3: Evolution des productions agricoles et des superficies de 1998 à 2003

Année \ Cultures	98 99		99 - 00		00 - 01		01 - 02		02 - 03		Accroissement entre 1 ^{ère} et 5 ^{ème} année	
	T	Ha	T	Ha	T	ha	T	Ha	T	ha	T	Ha
Céréales	15008,6	9318	20377,8	10669	20332,5	10659	11508	10070	18801,3	12978	3792,6	3660
Tubercule	29907,4	2601	16872,7	2446	16854,5	2446	22068	2991	24292,7	2813	5614,7	212
Coton	15000	14459	27055,7	11454	15183	11454	22609	15685	22132,3	14144	7132,3	-315
Légumineuse	3241,4	3188	3153,4	2558	5009,4	2498	2055	2139	2584,3	2336	657,1	-852
Maraîchère	409,1	331	17499,2	347	1238,6	347	359	1136	1062,5	351,5	653,4	20,5

Source : CeCPA Gogounou

T= tonnes ; Ha = hectare

¹ Enquêtes au niveau du CADER Gogounou

Entre les campagnes 98 – 99 et 2002 – 2003 on constate une diminution des superficies au niveau de la culture du coton. En outre, la chute de la production s'est remarquée au niveau des cultures des tubercules et des légumineuses. Par ailleurs malgré l'accroissement des superficies au niveau de la culture des tubercules, on constate une chute de la production entre les campagnes agricoles 98 – 99 et 02 – 03.

Par contre malgré la diminution des superficies au niveau de la culture du coton, on a enregistré un accroissement de la production. Ce fait peut s'expliquer par la qualité des intrants utilisés au cours de la campagne 2002 – 2003, et par l'amélioration des techniques culturales.

Entre les campagnes 2001-2002 et 2002-2003, il est noté² une diminution des superficies au niveau des cultures de tubercules, du coton et du maraîcher.

Au cours des deux dernières années, hormis la culture du coton, les autres cultures ont connu un accroissement de leur production. La chute de la culture du coton au cours de la campagne 2002 - 2003 est due à la situation d'impayés de fonds coton qui se répète tous les ans.

Il apparaît que dans la commune de Gogounou, la production du coton est la plus importante suivie de celle des céréales ; viennent ensuite en troisième position les tubercules. Les cultures moins importantes sont les cultures maraîchères et les légumineuses. Cependant, au vu de la situation ci-dessus décrite, on peut relever plusieurs contraintes liées à l'agriculture.

Parmi les contraintes évoquées au niveau de l'exploitation des ressources agricoles, on relève la persistance de la culture itinérante avec pour conséquence, l'accélération de la désertification. Au plan organisationnel, on relève le dysfonctionnement des GV causé la mauvaise expression des besoins en intrants agricoles. En effet, soit les GV expriment moins leurs besoins et on enregistre un déficit sur le terrain, soit ils expriment plus et vendent les restes au marché noir créant ainsi d'énormes dettes à la structure.

L'omission de plusieurs décades lors de la commercialisation du coton - graine.

Cette difficulté organisationnelle explique, fort heureusement, la régression de la culture du coton au profit de celles des cultures céréalières au cours de la campagne 2002 -2003.

Tableau 4: Occupation des superficies par les principales cultures 2003 – 2004

ARRONDISSEMENT	EN HECTARE			
	MAIS	SORGHO	IGNAME	COTON
Bagou	1860	716	580	4161
Gogounou	1182	455	369	2645
Gounarou	1030	396	321	2304
Sori	2101	809	656	4701
Wara	921	355	287	2060

² Rapport annuel 2002-2003 du secteur agricole de Gogounou

Zougou – Pantrossi	553	213	174	1237
TOTAL Commune	7627	2944	2387	17108

Source : Données secteur agricole de Gogounou

Par ailleurs, le riz occupe une superficie totale de 640 ha et le mil 97,5 ha pour toute la commune. Ainsi 30.825,5 ha sont occupés par les cultures sur 170.500 ha de superficie cultivable.

Relations hommes et femmes dans la production agricole

L'effectif des femmes dans l'exploitation agricole s'élève à 13.133 contre 16.698 pour les hommes pendant la campagne agricole 2002 – 2003. Au cours de cette même campagne 5.759 femmes ont réellement pris part aux différentes cultures. On note un fort engouement des agricultrices pour la culture du coton (58%). Dans l'ensemble, les femmes sont plus impliquées dans les cultures céréalières, arachide et du coton. La proportion des femmes dans la culture des tubercules en général est très faible ; elles sont mêmes absentes pour la culture d'igname.

L'analyse de la répartition des actifs agricoles et chefs d'exploitation a montré la forte représentativité des femmes dans les actifs agricoles et leur faiblesse dans la gestion de ces exploitations

4.1.3 Céréales

Le maïs, le sorgho, le haricot sont les principales céréales de la commune.

4.1.4 Cultures de rentes

L'agriculture est l'activité économique la plus importante. Le coton, le riz et l'arachide sont les principales cultures de rente.

4.1.5 Bilan céréalier

En terme de bilan, les cultures céréalières occupent les superficies de maïs 7476 H ; sorgho 2944 ha, le riz 640 ha et le mil 97,5 ha pour toute la commune au cours de la campagne agricole 2003 – 2004. Ainsi 11329 ha sont occupés par les céréales sur 170500ha de superficie cultivables soit 6,65 %.

4.1.6 Structures d'encadrement

Au plan organisationnel, on relève le dysfonctionnement des groupements villageois (GV) cause de la mauvaise expression des intrants agricoles. En effet, les GV expriment moins leurs besoins et on enregistre des déficits sur le terrain soit ils expriment plus et vendent les restes dans le marché noir créant ainsi d'énormes dettes à la structure. Cette difficulté organisationnelle exprime fort heureusement la régression de la culture du coton au profit des cultures céréalières au cours de la campagne 2003 – 2004.

4.2 Elevage

4.2.1 Effectifs du cheptel

Gogounou est une zone d'élevage avec un cheptel composé de bovins, de petits ruminants et de la volaille en constante évolution.

Le tableau ci-dessous présente l'effectif du cheptel et leur part dans le département ainsi que l'importance de chaque espèce dans la commune.

Tableau 5: Importance de l'élevage à Gogounou par rapport au département

ESPECES	EFFECTIF GOGOUNOU	EFFECTIF DEPARTEMENT
	1999	
Bovines	77.970	406.303
Ovines	29.057	163.645
Caprins	22.826	160.865
Porcines	1.551	6.478
Equines	26	177
Asines	02	389
Volailles	80.658	476.714

Source : Recensement réalisé par PADEB en décembre 1999

L'élevage constitue la première source économique des ménages peulhs et la seconde pour les autres ménages. Il représente en 1998 un capital estimé à cinq milliards cent quatre vingt quatre mille (5 184 000 000) de francs cfa.

4.2.2 Les espèces élevées

Gogounou est également une zone d'élevage avec un cheptel composé de bovins, de petits ruminants, de caprins, des équins des arsins et de volailles.

4.2.3 Différents types d'élevage

Les différents types d'élevage sont :

- l'élevage des bovins, des ovins, des caprins, des équins et de la volaille.

4.2.4 Personnel et structures d'encadrement

Il est important de constater qu'au niveau de la santé animale, hormis les bovins, les autres espèces sont laissées pour compte. Ceci montre l'importance que les éleveurs accordent aux gros ruminants par rapport aux types d'animaux.

L'insuffisance des points d'eau est plus accentuée à Gounarou suivie de Bagou et Sori.

Au niveau organisationnel, les éleveuses et éleveurs ont fait une avancée considérable par rapport au passé. C'est ainsi que de nos jours il existe au sein de ces éleveurs des structures comme :

- UIOPE = Union Interafricaine des organisations Professionnelles d'Eleveurs
- UDOPER = Union Départementale des Organisations Professionnelles des Eleveurs de Ruminants.
- UCOPER = Union Communale des Organisations Professionnelles des Eleveurs de Ruminants
- UAGPER = Union d'Arrondissement des Groupements Professionnels des Eleveurs de Ruminants
- GPER = Groupements Professionnels des Eleveurs de Ruminants.

4.2.5 Infrastructures pastorales

4.2.6 Santé animale (les principales pathologies)

4.2.7 Alimentation du cheptel

4.2.8 Produits de l'élevage

4.2.9 Mouvements commerciaux

4.3 Les unités économiques

4.4 Emploi

4.5 Energie et Eau

4.5.1 Energie

Dans la commune, seuls les arrondissements de Sori et de Gogounou ont bénéficié des centrales énergétique installées avec le projet national de pré électrification. Ces centrales n'ont duré que quelques années voire deux ans. Aujourd'hui, seul l'arrondissement de Gogounou bénéficie de l'énergie électrique de la SBEE avec seulement trois (03) lampadaires qui ne s'allument que pendant quelques heures.

4.5.2 Eau

Grâce à l'appui des différents programmes hydrauliques développés par différents partenaires au développement, la commune de Gogounou dispose de 122 forages dont 20 encore non équipés. Théoriquement, la couverture en eau potable est d'environ 50% non comprise l'adduction d'eau villageoise disponible à Zougou-Pantrossi.

Des programmes d'appui prévoient des interventions dans ce secteur. Pas de structures ni d'infrastructures pour la gestion des déchets avec pour résultats la prolifération des maladies tels que le paludisme et la diarrhée. Bagou présente le cas le plus alarmant.

Il y a quelques canaux de drainage des eaux de ruissellement, système d'évacuation en bordure de la route inter-Etat. Le service d'hygiène est presque inexistant.

4.6 Transport et communications

4.6.1 Transport

La commune dispose d'une gare routière très peu équipée qu'elle cogère avec les syndicats (UNACOB).

Les voies de communication constituent un problème préoccupant dans la commune.

En dehors de la route bitumée inter-Etat allant de Borodarou à Petit Paris soit 45 km environ, toutes les autres voies sont des pistes de dessertes rurales avec une accessibilité difficile surtout en saison pluvieuse. Les pistes les plus importantes sont :

- Gogounou – Bagou : 15 km
- Sori – Wara : 15 km
- Gogounou – Zougou Pantrossi : 22 km
- Yindarou – Badou : 28 km

Hormis les fermes et autres campements dans la commune, nous avons plus de 109 km de pistes à accès très pénible en toutes saisons. Seule la piste Sori-Wara est carrossable en toute saison. Les villages les plus enclavés sont : Lougou ; Dougoulaye ; Diadia ; Kali ; Banigouré ; Diguison ; Pariki ; Kossènè ; Ouèssènè ; Pigourou

4.6.2 Communications

En matière de communication, seule Gogounou bénéficie de la téléphonie bien que cet arrondissement soit au centre des six autres que compte la commune.

4.7 Commerce

Le commerce occupe une place importante dans l'économie de la commune de Gogounou. Cependant la majorité des commerçants exerce leur métier dans l'informel ignorant pour la plupart leurs obligations professionnelles. Les échanges commerciaux dans la commune de Gogounou se déroulent dans les différents marchés, les boutiques, kiosques, les étalages et le long des rues.

4.8 Infrastructures

Il existe sur le territoire de la commune, une dizaine de marchés dont trois (03) marchés à Bétail à Gogounou, Petit Paris, Borodarou. Les marchés sont gérés par la commune. Le marché central, à Gogounou d'une capacité de 400 places n'est pas équipé. La situation n'est pas plus reluisante dans les autres marchés.

D'un total de quatorze (14) marchés, seulement Gogounou, Petit Paris, Bagou et Boradarou disposent de quelques hangars construits en matériaux définitifs. Le marché international de bétail du village Petit Paris est peu loti en infrastructures ; ce qui amenuise sa rentabilité économique. Chaque marché est géré par un comité de gestion mis en place par la Commune. Ces marchés constituent un potentiel de ressources financières pour la commune. Les activités menées dans les marchés sont soutenues par cinq types d'institutions de microfinances (la CLCAM, le SIA N'SON, le PAPME, le PADEB et l'A.S.F. du programme PROMIC

4.8.1 Produits

Dans l'ensemble, les produits vendus dans ces différents marchés sont :

- les vivriers d'origine végétale (maïs, sorgho, riz, tubercules légumineux)
- d'origine animale (bétail, fromage local, volailles sur pieds, viande, œuf, fromage)
- d'origine halieutique (poisson)
- des produits manufacturés divers (tissus, matériel roulant à deux roues, quincaillerie).

4.8.2 Circuits de commercialisation

4.9 Tourisme et hôtellerie

Le tourisme et l'hôtellerie sont deux domaines presque inexistantes dans la commune de Gogounou et donc n'apportent aucune contribution à l'économie locale. Toutefois, des sites touristiques existent. La proximité de Kandi qui dispose de 'bonnes' infrastructures hôtelières impose qu'à Gogounou, les infrastructures soient plus compétitives pour être viables.

4.10 Pêche et chasse et exploitation forestière

La pêche constitue une activité secondaire pour la population de la commune. La commune dispose de forêts classées d'une superficie totale de 1222 ha (Atlas monographique des futures de commune du Bénin) répartie comme suit : Vers Lougou, il y a la forêt classée de l'Alibori Supérieur et du côté de Dougoulaye, Zougou Pantrossi, ounsséné et Pigourou on a la forêt classée des Trois-Rivières. Dans ces forêts, se pratique une chasse clandestine par les populations environnantes. Pendant la saison sèche c'est la chasse à la battue qui est la plus répandue. C'est une activité qui n'est pas valorisée dans la commune car elle n'offre aucune opportunité pour le moment dans le cadre du développement de la localité.

L'agriculture extensive crée une pression sur les forêts et entraîne des exploitations illicites des forêts. La pratique de la transhumance et les feux de brousses peu contrôlés, la chasse, de la coupe de gros arbres pour des fins de constructions de maison sont aussi des activités peu favorables à la gestion durable des forêts.

CHAPITRE V : SECTEURS SOCIAUX

5.1 Santé

5.1.1 Principales maladies

- Paludisme en saison pluvieuse.
- Les infections respiratoires basses et hautes (pendant l'harmattan).
- Les maladies diarrhéiques en saison pluvieuse
- Les parasitoses intestinales (sur les douze mois
- La méningite de l'harmattan jusqu'au mois de mai

5.1.2 Comportements et Attitudes à l'égard de la maladie

5.1.3 Infrastructures et équipements

La commune de Gogounou dispose en matière d'infrastructures sanitaires publiques d'un (1) Centre Communal de santé, de cinq (5) centres de santé d'arrondissement et de deux (2) unités villageoises de santé.

Chaque arrondissement dispose d'au moins une infrastructure de santé. Les infrastructures de santé dans leur ensemble sont en bon état. Pour certaines, une reconstruction est en cours notamment à Sori et Gounarou (KFM projet allemand à Sori et le PIP à Gounarou). Cependant, certaines de ces formations sanitaires ne répondent pas aux normes nationales. La plupart sont sous équipés et n'ont pas de clôture ni de point d'eau potable.

En dehors des centres de santé publics, il existe dans la commune quatre (4) cabinets privés de soins (notamment à Gounarou, Sori, Petit Paris, Binga et à Zougou – Pantrossi) et deux dépôts pharmaceutiques tous concentrés à Gogounou.

5.1.4 Personnel de santé

En ce qui concerne le personnel, la commune dispose d'un (1) Médecin, de trois (3) infirmiers diplômés d'Etat, de quatre (4) sages femmes, d'un (1) poste vacant (faute de ressources humaines), de technicien de laboratoire, de 09 infirmiers de santé soit un effectif total de 19 agents de santé de la commune et par catégorie. Ce faible nombre est renforcé par dix sept (17) aides soignants.

Tableau 6: *Personnel de soignant de la commune par catégorie*

Personnel par Catégorie	Nombre	Ratio habitants par catégorie	Normes départementales/ nationales
Médecin	1	79846	22090/6787
Infirmés diplômés d'Etat + infirmier de santé	3 + 9	6654	3001/2641
Sage femme	4	10003	3001/2641
Technicien de laboratoire	1	79846	27612/16855
Total	19		

Source : Enquête au niveau du centre de santé de Gogounou

L'étude a révélé que les formations sanitaires sont très peu fréquentées pour diverses raisons dont les plus mentionnées sont surtout le faible équipement des centres pour répondre au besoin des malades et l'insuffisance de personnel qualifié.

5.1.5 Les partenaires de la santé

5.1.6 Taux de couverture vaccinale par tranche d'âge suivant les grandes endémies

5.1.7 Dépenses de santé

5.1.8 Poids à la naissance

5.2 Action sociale

5.3 Education

5.3.1 Infrastructures scolaires

Gogounou compte trente sept (37) groupes scolaires primaires, trois (3) écoles maternelles et trois collèges secondaires.

La Commune dispose de trois établissements secondaires de premier cycle. Le ratio moyen d'élèves par enseignant qualifié est de 80. Le taux de scolarisation des filles s'est accru durant ces dernières années grâce à l'action des ONG surtout celle de l'Equi-fille.

Le cours secondaire souffre des mêmes maux que le primaire à savoir : la déperdition scolaire, le ratio élèves /maître qualifié plus élevé que la norme nationale.

La Commune de Gogounou a un taux de couverture conforme aux normes départementale et nationale (50 élèves/classe). Cependant, cette norme est encore recherchée à l'intérieur des arrondissements de Sori et de Gogounou. D'une manière générale, les infrastructures scolaires de Gogounou sont caractérisées par :

- des constructions en matériaux définitifs, cependant, nombre d'entre elles sont en matériaux précaires,
- un sous équipement en mobilier,
- un manque d'ouvrage didactique et de bibliothèque,

5.3.2 Répartition des infrastructures scolaires par niveau

Le tableau ci-après indique le niveau de couverture en salle de classe de la commune de 1998 à 2003:

Tableau 7: Niveau de couverture en salle de classe au primaire de 1998-2003

Année scolaire	Classes effectuées	Salles de classes disponibles	Besoins à pourvoir
1998-1999	96	96	35
1999-2000	109	109	41
2000-2001	118	121	42
2001-2002	125	124	50
2002-2003	205	144	61

Source : Rapport de l'étude de base sur la situation de l'éducation des filles à Gogounou et Kalalé + données recueillies dans rapport annuel 2002-2003 enseignement à Gogounou

Le tableau montre un besoin croissant en salles de classes au fil des ans qui s'est accentué à partir de l'année scolaire 2001-2003; un rythme qui invite à réfléchir sur la couverture en salles de classes.

5.3.3 Personnel enseignant par catégorie

L'enseignement devient un corps de métier peu attractif au point où l'on observe une forte pénurie de plus en plus d'enseignants au plan national.

La répartition de ces différentes catégories d'enseignants par arrondissement est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau 8: Répartition des différentes catégories d'enseignants par arrondissement

Arrondissement	Personnel enseignant				Ratio (Elèves/ maître qualifié)
	APE	Contractuels	Communautaires	Nombre d'élèves	
Gogounou	07	08	09	1524	218
Goumarou	06	06	08	925	154
Bagou	12	08	17	1598	133
Sori	13	08	18	1940	149
Wara	03	05	06	730	243
Zougou-Pantossi	04	02	06	578	145
Total	45	36	64	7295	174

Source: Circonscription scolaire 2002-2003

D'une moyenne de 174 élèves / maître qualifié pour une norme nationale de 50 élèves / maître qualifié, on peut dire que la qualité de l'enseignement reste à rechercher.

Le nombre d'enseignants dits « communautaires » est important. Ils sont rémunérés par les parents d'élèves et très peu maîtrisables. L'effectif varie d'une année à l'autre au gré des possibilités financières des parents d'élèves

Dans l'ensemble, le taux de scolarisation est l'un des plus bas du pays. Il est de 33,46 % : information fournie par la circonscription scolaire.

La Commune dispose de trois établissements secondaires de premier cycle. Le ratio moyen d'élèves par enseignant qualifié est de 80. Le taux de scolarisation des filles s'est accru durant ces dernières années grâce à l'action des ONG surtout celle de l'Equi-fille.

Le cours secondaire souffre des mêmes maux que le primaire à savoir : la déperdition scolaire, le ratio élèves /maître qualifié plus élevé que la norme nationale.

Remarque

En dehors du budget direct de l'Etat, le financement des écoles est assuré (en matière de construction d'écoles et appui institutionnel) par des projets, des ONG tels que l'AGEFIB, le PAMR, avec une participation de la communauté par l'intermédiaire des APE. L'enseignement devient un corps de métier peu attractif au point où l'on observe une forte pénurie de plus en plus d'enseignants au plan national.

5.3.4 Effectifs scolaires par sexe

L'effectif total des écoliers de la commune de Gogounou à la rentrée 2002 – 2003 s'élevaient à 7.192 à raison de 3589 garçons soit 50,90% contre 3498 filles soit 49,10% selon les statistiques fournies par la circonscription scolaire pour la rentrée 2002 – 2003. La commune de Gogounou disposait à la rentrée 2002 – 2003 d'un effectif de 150 enseignants pour l'ensemble de ses écoles primaires et maternelles.

La production cotonnière constitue l'une des causes de la non scolarisation des enfants qui constituent une véritable source de main d'œuvre. Environ, deux (2) filles sur dix sont scolarisées. Grâce à l'action de l'ONG EQUI – FILLE et la radio locale, la sensibilisation contribue quelque peu à l'amélioration de la scolarisation des filles. Les parents perçoivent de plus en plus l'importance de l'école. « Même si la fille doit aller en apprentissage, elle doit quand même aller à l'école et avoir un certain niveau. Les femmes qui vont à l'école se comportent mieux que les autres » sont des propos tenus par certaines femmes enquêtées.

5.3.5 Alphabétisation

5.3.6 Centres de formation

5.4 Arts, culture, sports et loisirs

5.4.1 Arts et culture

5.4.2 Sports et loisirs

CHAPITRE VI : RESSOURCES FINANCIERES

6.1 Evolution du budget communal

L'ensemble des recettes budgétaires de la commune de Gogounou s'élève à un total de 116.062.444 francs pour la période de 2000 à 2002. La moyenne annuelle est de 38.687.481 francs.

Le tableau suivant présente les variations de l'ensemble des recettes budgétaires de la commune de Gogounou de 2000 à 2002.

Tableau 9: *Variation des recettes de la commune de Gogounou de 2000 à 2002*

Années	Recettes Totales	Variations
2000	21.600.289	
2001	63.363.606	193,3
2002	31.098.549	- 50,9
Total	116.062.444	
Moyenne	38.687.481	

Source : Extrait des comptes administratifs

Il ressort de ce tableau que de 2000 à 2001, les recettes ont connu un accroissement de 193,3 %. Quant à la période de 2001 à 2002, elle est caractérisée par une régression de 50,9 %.

Cette fluctuation à la baisse des recettes constitue un facteur limitant aussi bien pour une programmation que pour une réalisation des dépenses à des niveaux en progression d'année en année ou tout au moins constants.

6.2 Recettes

Deux catégories de recettes alimentent les vaisseaux budgétaires de la commune de Gogounou : ce sont les recettes fiscales et les recettes non fiscales.

Le tableau ci-après présente la répartition et l'évolution des recettes budgétaires par catégorie de recettes de 2000 à 2002.

Tableau 10: Répartition et évolution des recettes budgétaires de la commune de Gogounou de 2000 à 2002

Année	Total des Recettes	Recettes Fiscales	%	Variation	Recettes non-fiscales	%	Variation
2000	21.600.289	15.255.626	70,62	-	6.344.663	29,38	
2001	63.363.606	46.342.826	73,14	203,8%	17.020.780	26,86	168,3%
2002	31.098.549	21.776.919	70,02	-53%	9.321.630	29,98	-45,2%
Total	116.062.444	83.375.371	71,84	-	32.687.073	28,16	-
Moyenne	38.687.481	27.791.790	71,84	-	10.895.691	28,16	-

Source : Extrait des comptes administratifs

Les recettes fiscales de la commune de Gogounou représentent en moyenne 71,84 % de l'ensemble des recettes budgétaires tandis que les recettes non fiscales n'en représentent que les 28,16 %.

Ainsi la commune de Gogounou assure son développement au moyen d'un budget essentiellement fiscal (environ 72% en moyenne)

La répartition des recettes par section budgétaires laisse entrevoir le tableau suivant :

Tableau 11: Evolution des recettes de la commune de Gogounou par section budgétaire de 2000 à 2002

Année	Recettes totales	Recettes de Fonctionnement	%	Recettes d'Investissement	%
2000	21.600.289	21.100.289	97,69	500.000	02,31
2001	63.363.606	50.743.889	80,08	12.619.717	09,92
2002	31.098.549	30.498.549	98,07	600.000	01,93
Total	116.062.444	102.342.727	88,18	13.719.717	11,82
Moyenne	38.687.481	34.114.242	88,18	4.573.239	11,82

Source : Extrait des comptes administratifs

L'analyse de ce tableau révèle que les recettes de fonctionnement s'élèvent en moyenne à 34.114.242 soit 88,18 % de la moyenne des recettes totales contre une

moyenne de 4.573.239 soit 11,82 pour les recettes d'investissement pour la période de 2000 à 2002.

Il ressort également de ce tableau que les recettes d'investissement de la commune de Gogounou sont constituées exclusivement des excédents de recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement. Il en résulte alors que la commune de Gogounou finance son développement exclusivement avec les recettes de fonctionnement.

6.3 Dépenses

Il sera procédé d'abord à la répartition des recettes budgétaires par différentes dépenses de section avant d'examiner successivement les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissements.

Tableau 12: *Variation des dépenses de la commune de Gogounou*

Années	Recettes Totales	Variations
2000	21.594.911	
	58.024.033	168,7%
2002	28.385.326	- 51,1
Total	88.568.850	-
Moyenne	29.522.950	-

Source : Extrait des comptes administratifs

L'analyse de ce tableau montre une variation hyperbolique des dépenses budgétaires. Cette variation n'est qu'un corollaire de la situation des recettes budgétaires au cours de la même période.

Répartition des dépenses budgétaires en dépenses de fonctionnement et d'investissement

La répartition des dépenses par section budgétaire montre que les dépenses de fonctionnement représentent en moyenne les 87,37 % contre les dépenses d'investissement qui ne représentent que 12,63%. Le tableau suivant en donne l'image.

Tableau 13: *Répartition des dépenses de la commune de Gogounou de 2000 à 2002*

Année	Dépenses totales	Dépenses de fonctionnement	%	Dépenses d'investissement	%
2000	21.594.911	21.094.911	97,68	500.000	02,32
2001	58.024.033	45.404.316	78,25	12.619.717	21,75
2002	28.985.326	28.385.326	97,93	600.000	02,07

Total	108.604.270	94.885.553	87,37	13.719.717	12,63
Moyenne	36.201.423	31.628.517	87,37	4.573.239	12,63

Source : Extrait des comptes administratifs

Le faible pourcentage des dépenses d'investissement s'explique par le fait que celles – ci sont exclusivement financées par le faible excédent des recettes de fonctionnement.

L'équilibre financier de la Commune de Gogounou

L'analyse de l'équilibre financier de Gogounou se fera à travers son épargne brute, ses capacités d'investissement et de financement.

Tableau 14: *Equilibre financier de la commune de Gogounou de 2000 à 2003*

Année	Budget section fonctionnement			Budget section et Investissement			
	Recettes (1)	Dépenses (2)	Epargne Brute A= (1)-(2)	Recettes (3)	Capacité d'investissement B= A+ (3)	Dépenses (4)	Capacité de financement C= B-(4)
2000	21.100.289	21.094 911	5.378	500.000	505.378	500.000	5.378
2001	50 743 889	45 404 316	5.339.573	12.619.717	17.959.290	12.619.717	5.339.573

Source : Extrait des comptes administratifs

L'épargne brute

L'épargne brute est fonction des recettes et des dépenses. On note par voie de conséquence une faible épargne brute en 2000 (5.738). Elle s'est améliorée en 2001 et 2002 offrant ainsi une opportunité de financement à la commune.

La capacité d'investissement de la commune de Gogounou

L'analyse du tableau montre que la commune de Gogounou a connu une très faible capacité d'investissement de 2000 à 2002. En effet celle – ci ne suffit pas pour marquer un investissement sensible au développement local de Gogounou. Le faible niveau de l'épargne brute et de la capacité d'investissement induit indubitablement une faible capacité de financement comme le montre le tableau de l'équilibre financier. D'où la faiblesse de sa participation à la réalisation des infrastructures socio – communautaires.

Le développement local par le financement direct de l'Etat

La commune de Gogounou, comme nous venons de montrer, a une très faible capacité d'investissement, du moins de 2000 à 2002. Cette situation amène l'Etat à s'impliquer davantage dans le processus de développement local de Gogounou. L'intervention de l'Etat se manifeste dans la section de fonctionnement à travers les ressources provenant de son budget général. Dans la section investissement, l'Etat intervient par un financement direct en fonction des moyens mobilisés au niveau national. La contribution de l'Etat est faible. De 2000 à 2002, elle a oscillé entre 40,30% et 12,57% pour le fonctionnement de la Commune.

La contribution communautaire au développement local

Dans la commune de Gogounou, l'essentiel du financement communautaire s'apprécie surtout dans le secteur de l'éducation. En effet, c'est à la communauté que revient la charge du salaire des enseignants communautaires. Aussi, la population participe t-elle à la réalisation des infrastructures socio – communautaires. Cette participation varie de 10 % à 20 % du coût total de la réalisation selon le cas. Par défaut de données fiables, aucune analyse statistique n'a pu être faite. La plupart des grosses interventions financières communautaires se font par le biais de l'UCPC, des GV, du marché à bétail.

CHAPITRE VII : CONTRAINTES ET ATOUTS DE LA COMMUNE

Tableau 15: Récapitulatif des atouts et contraintes du développement économique

DOMAINES	ATOUTS	CONTRAINTES
Milieu physique	- Disponibilité des propriétaires terriens	Manque de moyens financiers pour réaliser le lotissement
Agriculture	- Plus de 50 % d'actifs agricoles - Disponibilité et ingéniosité (40 % des agriculteurs sont femmes) - Population ouverte aux innovations - Fertilisation continue des terres par les alluvions	Agriculture extensive => limite terres cultivables à cause des forêts classées Analphabétisme Aléas climatiques Insuffisance de formation en gestion financière Dysfonctionnement des Organisations Paysannes
Élevage	- Notoriété des marchés à bétail de la commune - Pâturage aérien abondant - Existence d'éleveurs professionnels - Existence de la culture attelée - Meilleur suivi du gros bétail	Insuffisance aires pâturage Insuffisance de retenues d'eau Non réglementation couloir de passage Faible couverture vaccinale des petits ruminants et volailles Manque de formation en élevage intensif Persistance certaines maladies
Commerce	Diversité des produits agricoles / élevage commercial Pouvoir d'achat relativement élevé à cause des recettes sur la vente du coton Possibilité d'élargir l'assiette fiscale	Plusieurs activités commerciales (surtout marché bétail) échappent au contrôle de la mairie Insuffisance d'infrastructures commerciales Insuffisance sources de financement
Artisanat - Tourisme - Hôtellerie	Existence d'opérateurs économiques Position géographique de Gogounou Stabilité politique Existence de sites touristiques	Faible niveau des artisans (instruction équipement) Risque d'investissement à perte

DOMAINES	ATOUPS	CONTRAINTES
Santé Infrastructures (Equipements)	Motivation communauté à contribuer en matière de santé Domaines prioritaires pour l'Etat béninois Collaboration médecine traditionnelle médecine moderne	Insuffisance du personnel soignant Vente parallèle médicaments Absence d'infrastructures d'assainissements quelques CSA Rançonnement des peulhs par agents de santé Faible fonctionnement comité de gestion Infrastructures non conformes aux normes nationales
Eau Potable	Présence structures d'appui PADEAR Danida, BIBD Caritas Possibilité mobilisation ressources endogènes	Profondeur de la nappe phréatique (Borodarou, Diadia etc...)
Energie	Pré – électrification Programme solaire	Gestion communautaire faible
Information Communication	Demandes existent Pouvoir d'achat suffisant pour usage de tels moyens	Volonté de marginalisation de Gogounou par l'Etat Absence politique de l'Etat pour ces genres d'équipements à Gogounou
Education	Possibilités financement endogène (GV – autres) -Présence efficace ONG EQUI - Fille / PROBASE Projet équipement pour formation enseignant -Existence de jeunes cadres -Existence cadres de bon niveau pour l'enseignement	Déperdition scolaire Insuffisance de personnel qualifié Pauvreté Faible engagement l'Etat vis à vis de la prise en charge des enseignants communautaires Surcharges financières des parents d'élèves
Activités culturelles et sportives	- Jeunesse / espace existent Patrimoine culturel varié	- Mimétisme occident - Snobisme / Influence de l'extérieur, de la religion
Fonctionnement de la Mairie	- Disponibilité de jeunes cadres compétents pouvant être recrutés - Possibilité de recrutement par la mairie	- Capacité personnelle limitée - Difficultés démobilisations ressources
Fiances Locales	- Harmoniser des taxes au niveau de l'Alibori - Possibilités de coopération décentralisée - Présence institutions de finances (CLCAM)	- Faible motivation des populations à épargner dans les structures bancaires modernes - Faible capacité de mobilisation de l'épargne - Moyens / ressources pour recouvrement des impôts - Absence culture fiscale

Les constats majeurs par domaine dans la Commune ont permis de dégager un certain nombre d'atouts, de contraintes, d'opportunités et de menaces. Il convient de mener des actions pour réduire les contraintes et menaces afin de profiter des atouts et saisir les opportunités. L'atelier de définition de la vision et des orientations stratégiques définira et fera le choix d'options stratégiques à mettre en place pour insuffler un nouveau dynamisme au développement aujourd'hui bloqué.

CHAPITRE VIII : PRINCIPALES FILIERES PORTEUSES

La Commune de Gogounou appartient à la Zone agro-écologique « cotonnière du Nord Bénin dont les caractéristiques essentielles sont :

Généralités

C'est l'une des régions les plus productrices du pays. Du point de vue activités agricoles, on rencontre :

- les cultures vivrières : maïs, sorgho, igname, niébé
- les cultures industrielles : coton et arachide
- les cultures pérennes : anacardier, manguier

Le système de culture permet un essouchage mécanique, un labour à la culture attelée

Les produits agricoles essentiels sont : le maïs, les cossettes d'igname, l'huile et les galettes d'arachide. La collette et vente de produits vivriers, bovins, petits ruminants et néré est aux maisons de divers commerçants autochtones ou étrangers.

Les activités animales et halieutiques concernent l'élevage de bovins, d'ovins permettant le développement des embouches. Les soins vétérinaires se sont de plus en plus développés.

L'élevage des taurillons pour la culture attelée y est réputé. L'Apiculture est aussi fortement pratiquée. Par contre les activités extractives et manufacturières sont faibles, de même que celles de services (sauf la distribution d'intrants et le transport à l'attelage).

Choix des filières porteuses

Les cinq (5) filières retenues porteuses pour le développement économique de la zone cotonnière du Nord sont : maïs, riz, élevage (bovins, ovins et volaille) et arachide. Dans toutes les communes, le coton a été choisi comme filière levier, malgré les problèmes actuels. Ce choix se justifie par l'état d'organisation de la filière et l'existence de débouchés. Par contre, si les autres filières bénéficiaient des mêmes atouts, le coton n'aurait jamais été choisi. La filière qui suit est le maïs. Déjà, toutes les communes perçoivent des taxes sur la production du maïs local dans la zone cotonnière du Nord. Les goulots d'étranglement portent sur l'insuffisance de délégation des pouvoirs des services déconcentrés de l'Etat vers les communes et l'absence de cadres compétents pour orienter les municipalités vers des stratégies pertinentes de développement.

Filières leviers de développement économique local

Sur les 5 communes de cette zone, 4 ont choisi comme filière levier le coton. Seule la commune de Ségbana a choisi le maïs comme filière prioritaire à cause de la proximité avec le Nigeria qui facilite une bonne mise en marché à prix satisfaisant. Les raisons du choix de coton par les 4 autres communes sont : les conditions climatiques favorables, le poids économique de la culture, le niveau élevé de production (quantité produite), les superficies cultivables disponibles, l'existence des structures organisées, l'existence de débouchés certains, les possibilités d'investissements, la première des cultures de rente (de point de vue revenu et organisation de la filière), les conditions climatiques favorables.

Filière levier de la Commune

L'atelier d'identification des filières porteuses organisée à Kandi a permis de retenir le Coton comme filière levier de la commune. Les raisons qui sous tendent ce choix sont es suivantes :

- Le coton est la 1^{ère} culture de rente,
- Les conditions climatiques sont favorables pour son développement,
- Il a un poids économiques important,
- Les surfaces cultivables sont disponibles,
- les structures professionnelles sont bien organisées
- Il existence de débouchés certains pour la production.

Les risques liés à cette filière sont :

- Dégradations avancées de l'environnement (désertification),
- Subventions de la production des pays du Nord,
- Augmentation du prix des intrants,
- Baisse du prix du produit,
- Production vieillit vite les producteurs,
- Baisse progressive de crédibilité du coton

CHAPITRE IX : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Stratégie nationale de développement de la filière Coton

L'amélioration de la filière coton au Bénin passe par :

- l'amélioration des techniques culturales : les producteurs doivent de respecter les itinéraires techniques et agronomiques. L'approvisionnement en semence n'est pas tout à fait assuré dans le temps voulu et les qualités standard de semence ne sont pas assurées faute de cahier de charge et de contractualisation pour les multiplicateurs. Le semis du coton se fait avec des retards qui sont induits par des difficultés financières lors de la préparation des champs et la mise en place tardive des intrants
- La réorganisation du circuit de commercialisation avec une plus grande implication des représentants des zones productrices de coton.
- La re dynamisation et la dépolitisation des structures comme la FUPRO, les UDP, les UCP et les GV.
- Une plus grande autonomie de gestion et une plus grande transparence dans la conduite des affaires des structures d'accompagnement de la filière que sont l'AIC, la CAGIA, la CSPR etc.
- La diminution de la déviation des intrants vers d'autres cultures. La filière coton supporte une partie des charges d'intrants pour d'autres filières ainsi que les frais de transaction liés à l'approvisionnement de ces intrants. Il serait souhaitable de prévoir un système d'approvisionnement spécifiques aux autres filières basées entre autres sur des services financiers ou bancaires ciblés.
- La libéralisation complète de la filière.

Stratégies communales

- ◆ Les communes pour permettre à la filière coton de retrouver ses performances du passé, doivent favoriser un climat d'entente et de cohésion au sein des producteurs ainsi que tous les autres acteurs intervenant au niveau de la base. Ceci passe par une restructuration des Groupements villageois et une meilleure définition de leurs rôles et responsabilités.
- ◆ Les autorités communales, faciliteront aussi l'installation des Institutions de Micro Finance qui se spécialiseront sur le financement des intrants des autres filières pour diminuer le détournement des intrants du coton.

CONCLUSION

A l'atelier régional organisé à Kandi le 8 février 2006, la commune a identifié le coton, le maïs, le riz, le niébé et l'élevage comme les cinq premières filières porteuses de la commune. Parmi ces filières, le coton a été retenu comme filière levier. Ce choix se justifie par plusieurs causes : naturelles, socio-économiques et humaines.

Le diagnostic de la commune confirme ces causes. En effet, la commune dispose de fortes potentialités naturelles qui favorisent le développement des filières ci-dessus identifiées tout au moins en ce qui concerne l'aspect production. Les sols sont ceux du socle granito – gneissique pour la plupart ferrugineux et généralement aptes à l'agriculture. Dans les plaines alluviales, dominant les sols alluviaux, argilo – sableux assez riches du fait de l'apport de matières organiques par les hautes eaux annuelles des fleuves. La superficie cultivable est évaluée à 1705 km², soit environ 35% de la superficie totale. Le climat, le sol et la végétation sont favorables à l'élevage des bovins, des ovins, des caprins et de la volaille.

Cependant, le développement harmonieux de l'économie locale suppose la levée de certaines contraintes identifiées à savoir l'analphabétisme, les aléas climatiques, l'insuffisance de formation en gestion financière, le dysfonctionnement des Organisations Paysannes, etc.

La levée de ces contraintes peut vite se faire à cause de la disponibilité et de l'ouverture d'esprit de la population qui adopte rapidement les innovations technologiques et l'engagement des autorités communales.

BIBLIOGRAPHIE

PRODECOM (2006) : Résultats Atelier Régional sur le rôle des communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses, Zone agro-écologique V, Atelier de Bohicon, 8 février 2006

Décrets d'application des lois de la Décentralisation, Mission de Décentralisation, Oct. 2005

Le Guide du Maire, Mission de Décentralisation Oct. 2005

Atlas monographique des communes du Bénin – DED – Juin 2001

Ministère de la Santé Publique : Annuaire statistique sanitaire, 2004

INSAE, RGPH2, (Février, 1992), Fichiers villages, Mai 2004

INSAE, RGPH3, (Février 2002), Résultats Définitifs, Décembre 2003

Plan de Développement Communal de la Commune (PDC) de Gogounou, Avril 2005

Plan de Développement Economique et Social (PDES) de Gogounou, Août 2004

Schéma Directeur d'Aménagement Communal (SDAC) de Gogounou, Août 2004

Comptes administratifs de la Commune de Gogounou de 1998 à 2002

Revue permanente du secteur urbain – Deuxième édition – SERHAU-SA - Juin 2000

Circonscription scolaire de la Commune de Gogounou , 2002-2003

CeCPA Gogounou

CeRPA Gogounou, Année 2005

Rapport Annuel sur l'Enseignement à Gogounou et Kalalé, 2002-2003

Recensement réalisé par PADEB en décembre 1999